

Session de Septembre 2016

Membres en exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil seize,
Le douze septembre à 19 h 15,
Le Conseil municipal de la commune de Saulzais-le-

Potier

(Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARDONEL Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 6 septembre 2016.

Présents: MM. ACCOLAS, CARDONEL, DELAGE, DELAHAYES, DAUMIN, DOLLET, ESMOINGT, RIVIERE, SZABO. Mmes AUDOUSSET, CHIROL, FENECK, GAMBADE et VAUR.

Absent : Néant.

Monsieur Patrice RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016-09-39 : Projet Mairie, choix du système de chauffage.

Monsieur Guillaume BAUDUCEAU, chef de projet TEPCV, présente au conseil municipal une étude financière concernant le raccordement de la mairie à la chaudière bois du Relais Service Public. Cela permettrait également à la CDC Berry Grand Sud de régler ses problèmes de surcapacité de la chaudière. Elle prendrait ainsi à sa charge l'extension du réseau.

Son exposé réalisé Monsieur Guillaume BAUDUCEAU sort de séance avant qu'il ne soit procédé au vote.

Le conseil municipal, par 13 votes pour et 1 abstention sollicite de la Communauté de Communes qu'elle fasse réaliser à sa charge une étude de faisabilité sur la base du plan de financement suivant :

Extension du Réseau :	
- Investissement total :	52.740 €
- Aide ADEME/TEPCV :	<u>31.442 €</u>
- Reste à charge :	21.298 €

Délibération n°2016-09-40 : Projet Mairie et APC, Plan de financement

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention, après en avoir délibéré, décide de retenir le plan de financement suivant pour la mise aux normes et l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale communale :

Travaux HT:	236.200,00 €
Honoraires architecte HT :	22.439,00 €
Etudes, branchements, divers HT :	<u>10.000,00 €</u>
Total HT	268.639,00 €
T.V.A. (20%):	<u>53.727,80 €</u>
TOTAL A FINANCER TTC :	322.366,80 €

FINANCEMENT :

REPORT TTC :	322.366,80 €	
Subvention DETR soit		: 94.480,00 €
Subvention Conseil Départemental		: 47.240,00 €
Fonds de concours CDC		: 10.000,00 €
Réserve parlementaire		: 10.000,00 €
TEPCV		: mémoire
Subvention Région		: 23.750,00 €
Subvention SDE 18		: 3.490,00 €
Prêt sur 20 ans		: 35.000,00 €
Prêt in fine sur 2 ans		: 53.800,00 €
Apport communal		<u>: 49.606,80 €</u>
TOTAL FINANCEMENT TTC :		322.366,80 €

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir ainsi que pour faire toute demande de subventions et de prêts auprès de tous organismes pour le financement de cette opération.

Délibération n°2016-09-41 : Renouvellement du CUI de Valérie Buggin.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le CUI-CAE de Madame Valérie BUGGIN pour assurer les fonctions suivantes : Ménage dans les bâtiments communaux, remplacement des employées de la maternelle, à compter du 1er septembre 2016 jusqu'au 28 février 2017, pour un temps de travail de 20 h hebdomadaire, moyennant un salaire égal au SMIC.

Il confie au Maire tous pouvoirs pour agir dans ce sens ainsi que pour signer tous les actes liés à cette embauche.

Délibération n°2016-09-42 : Bail (Garage communal) à Stéphane Bordat.

Le maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur Stéphane Bordat concernant la location du garage communal route d'Epineuil.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de louer le garage communal à la SARL Moisson Ensilage Méténier et fils, au moyen d'un bail écrit reçu par Maître Pinel, à compter du 1^{er} septembre 2016 et pour une durée n'excédant pas la durée des travaux de réalisation de son propre hangar.

Le montant du loyer s'élèvera à 120 € par mois et les frais d'acte resteront à la charge du locataire.

Délibération n°2016-09-43 : Bail (Studio Boulangerie) à Valentin Méténier.

Le maire présente au conseil municipal la candidature de Monsieur Valentin Méténier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire ou à un de ses Adjointes, à l'effet de passer le bail du studio situé au-dessus de la Boulangerie au profit de Monsieur Valentin Méténier, moyennant un loyer mensuel de 150 euros, hors charges, par mois.

Le locataire versera une caution de la valeur d'un loyer en entrant dans les lieux. Elle sera payable de suite.

Les baux seront établis par Maître Michel PINEL, notaire, à Epineuil-le-Fleuriel (cher). Les frais de notaire seront réglés par le locataire.

Délibération n°2016-09-44 : Subventions 2016 accordées par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de répartir le montant des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ainsi qu'il suit :

- Club du 3 ^{ème} âge :	200 €
- Amicale des sapeurs-pompier :	200 €
- Association locale Aide familiale rurale :	100 €
- Cantine scolaire :	7.100 €
- Facilavie :	50 €
- Association ACPG CATM section Saulzais :	200 €
- Coopérative scolaire :	400 €
- Association Union sportive Vallonnaise :	100 €
- Club de lecture Saulzais :	250 €
- Concours agricole régional (le Châtelet)	100 €

Délibération n°2016-09-45 : Nouvelles activités périscolaires :

Le conseil municipal, à l'unanimité, rappelle que les nouvelles activités périscolaires dépendent de la responsabilité de la mairie et qu'à ce titre toutes autres activités que celles mises en place par la commune sont exclues.

Il rappelle que pour ce faire d'importants moyens financiers et humains ont été mis en place par la commune.

Délibération n°2016-09-46 : Admission en non-valeur.

Le maire indique au conseil municipal qu'à la suite du départ d'un locataire il y a quelques années une créance de 6,07 € s'avère irrécouvrable.

Le Trésorier en demande l'admission en non-valeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de cette créance de 6,07 €.

Délibération n°2016-09-47 : SDE 18, PF prévisionnel route d'Urçay.

Le Maire présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel émanant de SDE 18, en date du 28 avril 2016 concernant la rénovation de l'éclairage public route d'Urçay.

Il indique que la TVA est totalement prise en charge par SDE 18.

Le coût estimatif des travaux est le suivant :

Total travaux H.T. :	558,00 €	
Le financement de cette opération serait le suivant :		
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)		279,00 €
Apport communal sur le montant HT (50%)		279,00 €

Total Financement HT.		558,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux et de retenir ce plan de financement.

Il confie au Maire en tant que personne responsable tous pouvoirs pour ce faire.

Délibération n°2016-09-48 : Travaux à l'école maternelle (Robinetterie)

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Bouet-Duris concernant le remplacement de deux robinets mélangeurs des lavabos de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société Bouet-Duris pour un montant de 181,40 € HT soit 217,68 € TTC.

Délibération n°2016-09-49 : Travaux dans le logement de l'école primaire.

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Bouet-Duris concernant le groupe de ventilation mécanique simple flux dans le logement de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société Bouet-Duris pour un montant de 157,50 € HT soit 173,25 € TTC.

Délibération n°2016-09-50 : Pompe de bassin pour la fontaine de la place du Marché.

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Bouet-Duris concernant l'acquisition d'une pompe de bassin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société Bouet-Duris pour un montant de 273,00 € HT sans la main d'œuvre. Il souhaite que l'installation intervienne au printemps après les gelées et après la fourniture d'un devis pour la pose de la pompe.

Délibération n°2016-09-51 : Travaux funéraires (Columbarium).

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Fabrice Frizot concernant des travaux funéraires à réaliser au cimetière (Columbarium 4 cases).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société Fabrice Frizot pour un montant de 3.856,00 € HT soit 4.627,20 € TTC.

Délibération n°2016-09-52 : Décision Modificative n°1, Budget communal 2016.

Le maire informe le conseil municipal que conformément à une délibération en date du 9 mars 2012, des travaux ont été réalisés par SDE 18 au Grand Bord dans le cadre du plan Rêve. SDE 18, réclame aujourd'hui la quote part restant à la charge de la commune. Il apparaît que la nature des travaux justifie une imputation en investissement.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en conséquence il y a lieu de transférer des crédits du Budget communal 2016.

Il propose de réaliser les opérations suivantes :

- Section d'investissement dépense :
Compte 2041582 : + 710 €.

- Section d'investissement dépense :
Compte 2031 : - 710 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce virement de crédit.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-05-33 du 18 mai 2016.